



## Décision de radiodiffusion CRTC 2013-469

Version PDF

Ottawa, le 30 août 2013

**HGTV Canada Inc.**

L'ensemble du Canada

### **D.I.Y. Network – Renouvellement administratif**

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise D.I.Y. Network, du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 30 septembre 2013, en vertu des modalités et **conditions de licence** en vigueur dans la licence actuelle.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions qui pourraient être soulevées quant au renouvellement de cette licence.

Secrétaire général

*\*La présente décision devra être annexée à la licence.*